



Délais de 21jours csp peut il être effectué en chômage partiel

Par **Anatole13100**, le **25/09/2020 à 14:58**

Bonjour, mon employeur peut il me déclarer en chômage partiel pour le délais de réflexion de 21 jours d'un csp ?

Par **Visiteur**, le **25/09/2020 à 15:09**

Bonjour

Il ne semble pas y avoir de contre-indication, activité partielle ne voulant pas dire chômage par licenciement...

Par **P.M.**, le **25/09/2020 à 15:45**

Bonjour,

En principe, la mise en activité partielle (chômage partiel) ne concerne pas qu'un seul salarié même si maintenant elle peut être individuelle, mais c'est les circonstances qui la commande...

Par ailleurs, c'est l'employeur qui fixe normalement les dates des congés payés en respectant certaines règles...